



CSASD du 02/02 /24 : DGH COLLEGES

Département de l'Hérault

Compte-rendu du **SNALC**

➤ Présents :

Mme CÔME, IA-DASEN – DSDEN34, Mme Masneuf (SG-DSDEN 34), M Raymond DAASEN- DSDEN34, Mme Gerones-Troadec (IA-DAASEN), M. Munier (SME 1er degré et collèges), Mme Koessler (DIMEF, gestionnaire).
OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA

➤ Déclarations liminaires : FO / FSU / SNALC / Sud Education / UNSA.

➤ Réactions de l'administration:

Aucune réaction de l'Administration, qui se justifie par un « il faut s'en tenir à l'ordre du jour de l'instance ». L'ordre du jour étant déroulé en séance, le SNALC ne partage pas la vision de l'administration. Qu'elle ne réponde qu'aux questions qui relèvent du périmètre CSASD nous paraît cohérent, mais les déclarations liminaires n'ont jamais été restreintes au seul ordre du jour, et par aucun des DASEN précédents.

✚ **Présentation de l'administration**

-423 élèves de collèges dans l'Académie pour la rentrée mais +287 dans l'Hérault.

Dotation de +30 ETP permettant d'améliorer le E/D à 26.4.

Priorités nationales :

- Organisation des classes de 6^e et 5^e en groupes de niveaux français/mathes,
- Une prépa lycée à Jean Moulin Béziers
- 3 nouvelles unités pour l'inclusion, en collèges.
- Accompagner les établissements au plus près de leurs besoins, avec des moyens supplémentaires pour la mise en place de la réforme, en tenant compte des difficultés sociales et scolaires.

✚ **Ce qui a été discuté avec les OS**

- Il existe un décalage des chiffres en raison de la non intégration des 176 élèves de l'internat de la réussite, gérée par la dotation lycée (périmètre du CSA académique).
- **Collège la Dullague Béziers** : 30 élèves dans les classes de 3^e. H/E en baisse (1.152, loin de ce que l'on a connu avant) malgré le contexte très difficile et l'IPS très bas. L'Administration évoque un problème de locaux.
- **Henri IV Béziers** (H/E : 1.24) et **Paul Emile Victor à Agde** (H/E : 1.12 pour un IPS de 90) ont des dotations faibles au regard de leurs IPS.
- Mme l'IA-DASEN rappelle que des représentants de ces établissements ont été reçus, et comprend leurs difficultés. Il y a 4 divisions de plus en 6 mois au collège de la Dullague. L'Administration n'a pas encore été consultée par le Ministère pour l'intégration en REP mais accompagnera ces établissements. Pour Henri IV, Madame la DASEN se félicite des moyennes par classe qui sont à 23 (alors que 25 sont préconisés en REP). Elle entend que les 3^{ème} soient à 30 mais ne peut promettre plus...

- Le SNALC constate des effectifs élevés au Crès et à Saint André de Sangonis, pourquoi une telle disparité, ou au sein même du groupe REP par exemple ? C'est dû à la modification du nombre de divisions. Il faut pondérer les résultats.

Le SNALC note d'énormes écarts dans les dotations, et demande quelle clé de répartition a été utilisée? C'est un effet de seuil dû à la création de divisions, répond M le SME.

Le SNALC insiste et Mme l'IA-DASEN donne alors la méthode de calcul.

Elle précise que l'Administration a rencontré les chefs d'établissements et les syndicats des chefs d'établissements. Les dédoublements en maths et en français ne sont plus d'actualité. Il faut mettre en place les groupes de niveaux 6^e/5^e, en se basant sur les résultats aux évaluations nationales.

6 niveaux ont été créés :

- G1 : niveaux 1 et 2 (grande fragilité scolaire, limité à 15),
- G2 : niveaux 3 et 4 ensemble (effectifs hors EP : 25).
- G3 : niveaux 5 et 6 ensemble (effectifs hors EP : 30).

On a dissocié les niveaux des élèves en Français et Maths. On a distingué l'éducation prioritaire. Mme l'IA-DASEN ne voulait pas y dégrader les conditions d'enseignement. Les effectifs du G1 y sera donc limité à 15, mais celui du G2 sera limité à 20, et le G3 à 25.

Les groupes de niveaux seront mis en place dès la rentrée, en s'appuyant sur les conseils écoles-collège. Il faut conserver l'hétérogénéité des classes et même l'hétérogénéité dans les groupes de niveaux. Ce dispositif sera flexible ; un élève doit pouvoir passer d'un groupe à l'autre et un élève dans un niveau en français ne sera pas forcément dans le même niveau en mathématiques.

Financement de 12 groupes en éducation prioritaire. Les UPP ne sont pas inclus.

112 groupes financés en 6^e et 119 groupes sont financés en 5^e.

L'administration explique avoir regardé le TRM de chaque établissement. La totalité des collèges dédoublaient auparavant 1 h en français en 6^e et 1h en 5^e toutes les quinzaines. Les groupes de niveaux se substituent à ce dispositif, ce qui libère des heures de marge. On a également récupéré l'heure de techno 6^e, ce qui ajoute 30 ETP.

C'est avec cela qu'on finance les groupes de niveaux (si et seulement si la dotation était insuffisante dans les établissements). Toutefois, l'administration a fait le choix de laisser des dotations excédentaires si elles existaient.

Exemple 1 : 3 divisions de 6^e et 4 groupes. 6h consommées jusque-là sur la marge pour dédoublement français. A la rentrée, le coût des groupes de niveau en français est de 9 H. On donne donc 3 h (9-6).

Exemple 2 en éducation prioritaire : 6 divisions de 6^e, coût autrefois des dédoublements : 12h. Maintenant 27h, on lui donne donc 15h.

Exemple 3 :

8 divisions, 16h jusque-là. On lui demande de ne créer qu'un seul nouveau groupe. Coût déficitaire, on lui laisse cet excédent.

NDLR : lors de la suppression de la techno en 6^e, l'administration avait promis que les moyens seraient redéployés sur les niveaux suivants... ; le SNALC constate avec amertume que cette promesse était donc mensongère ; si l'heure de 6^e est présentée comme un moyen de financer les groupes de niveaux, elle ne sera pas réinjectée en techno entre la 5^e et la 3^e...

Le SNALC demande ce qu'il en est des profs de technologie dont on a supprimé les postes ?
Mme La DASEN ne connaît pas l'impact de ces suppressions.

Les OS sceptiques demandent si on peut avoir l'assurance que tous les groupes de niveaux vont être financés par ce système de calcul ? Réponse de l'Administration : Nous avons pu financer dans tous les établissements, tous les groupes de niveaux.

- Quelles sont les consignes que vous avez données au chef d'établissement ? Ce sont les mêmes que celles expliquées dans cette instance. Mais libre choix aux équipes d'organiser les groupes. Concernant les EDT, les chefs d'établissements sont alertés sur les difficultés que vont rencontrer certains enseignants. Les mises en barrettes des groupes vont être contraignantes. M le DAASEN précise que les chefs d'établissements ont déjà travaillé ensemble pour réfléchir à des organisations. Mais il faut une mise en barrettes du français ET des mathématiques.
- Le SNALC demande si dans les 30 ETP des recrutements sont prévus? L'administration répond que c'est plus compliqué que cela car on récupère des heures dans les établissements (*NDLR : le SNALC comprend « non, on va jouer sur les HSA... »*).
- Quid du financement de l'EMC ? Cette demi-heure est incluse dans les heures d'histoire géographie (*NDLR : le SNALC comprend que le précédent ministre avait là encore fait un effet d'annonce ; faire plus à moyen constant... bein voyons...*)
- Et pour le théâtre ? Pas d'information. (*NDLR : il serait peut-être temps d'en avoir ; la préparation de rentrée c'est maintenant...*)

NB : Pour les professeurs des écoles, plus d'intervention sur les heures de soutien et approfondissement français/maths dans le cadre du Pacte, qui n'ont plus lieu d'être. Toutefois, les PE peuvent intervenir sur devoirs faits 1 h (obligatoires pour tous les élèves en 6^e). Il peut y avoir également 2h de plus en français/maths qui pourraient entrer dans le cadre d'un pacte. Du point de vue de l'élève, c'est 24h + 1h devoirs faits obligatoires + 1h de soutien facultatif.

Analyses supplémentaires du SNALC

Dans le Prévisionnel rentrée 2022, il y avait 431 classes (/1743 classes) à 28 élèves ou plus, soit environ 25% des classes (18% des classes de 6^e, 31% des classes de 5^e, 22 % des classes de 4^e, 29% des classes de 3^e). **Aucune classe ne dépassait le seuil de 30 élèves** (maximum du prévisionnel).

Dans le Prévisionnel rentrée 2024 : 532 classes (/1774 classes) ont 28 élèves ou plus, soit environ 30% des classes. (détail → 6^{ème} : 29,5%, dont 4 classes au-delà du seuil des 30 élèves, 5^{ème} : 33%, dont 3 classes au-delà du seuil de 30 élèves, 4^{ème} : 29,5 %, dont 3 classes au-delà du seuil de 30 élèves), 3^{ème} : 28%, dont 7 classes au-delà du seuil de 30 élèves).

Au total, cela fait donc 12 classes qui dépassent déjà les 30 élèves avant même la rentrée !

Le SNALC ne peut que déplorer que derrière les moyennes (26.36 élèves par classe, contre 26,07 en 2023) se cachent, sur certains niveaux, des classes de plus en plus chargées, et de plus en plus nombreuses.

Si aucun collège d'éducation prioritaire n'affiche un effectif moyen supérieur à 28 élèves par classe, c'est le cas de nombreux collèges hors éducation prioritaire : Vendres, Sérignan, le Crès, St-Jean de Védas et Clémence Royer Mtp, Joffre Mtp (toutes les classes à plus de 28), Murviel-les-Béziers, Pérols, Mauguio, St Gély du Fesc (et en plus, delta H/E négatif par rapport à 2023), St André de Sangonis (toutes les classes à plus de 28, moyenne à presque 29,5%).

Le SNALC craint qu'à force de déshabiller les établissements dits « favorisés » (nous préférerions moins défavorisés), nous ne fassions le jeu du privé...

Grace à l'intervention du SNALC, Le mode de calcul des dotations pour la mise en place des groupes de niveaux est désormais connue. Les « effets de seuil » occasionnent une grande disparité dans la répartition des moyens, amenant certains établissements à rogner sur la marge, tandis que d'autres auront des dotations excédentaires.

Le SNALC aurait préféré une dotation spécifique pour financer la réforme, qui aurait permis de garder intacte la marge d'autonomie des établissements.